

REALISATION D'UNE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL POUR LES TRAVAUX DE PROSPECTION DES PLATEAUX
19,24,25 et 66

CAHIER DES CHARGES

Action	Nom et Prénom	Rôle	Signature	Date
Auteur	DIALLO Algassimou	Coordonnateur Environnement physique		20-11-2025
Chef de projet	Mamadou Alpha DIALLO	Expert Niv II Exploration & Evaluation Géologique		20-11-2025
Approbation_1	CONTE Alseny	Directeur Groupe Mine		20/11/25
Approbation_2	SANO Sekou	Directeur HSE		24/11/25
Approbation _3	BARRY Mamadou Aliou	Directeur Groupe HSEC		24/11/25
Approbation _4	CONDE Karifa	Directeur Général		04/12/25



CONTRÔLE DE DOCUMENT

Version No.	Date	Détails des Modifications	Majeur/Mineur
RevO		Version originale	N/A



Table des matières

1. Contexte	4
2. Objectif de la mission.....	4
3. Localisation.....	5
4. Exigences de l'étude	6
5. Tâches	6
6. Durée de la réalisation du projet	7
7. Obligations des parties	7
8. Livrables	8
9. Présentation des offres techniques et financières	8
10. Profil du consultant	9
11. Références	9



ABREVIATION

Acronymes	Description
AGEE	Agence Guinéenne d'évaluation Environnementale
ASI	Aluminium Stewardship Initiative
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CTAE	Comité Technique d'Analyse Environnementale
CV	Curriculum Vitae
DAO	Dessin Assisté par Ordinateur
HSEC	Hygiène Santé Sécurité Environnement Communauté
IFC	International Finance Corporation
ISO	International Standard Organisation
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NIES	Notice d'impact Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PR	Plan de réinstallation
SIG	Système d'Informations Géographiques





1. Contexte

La compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) est une société minière détenue conjointement par le gouvernement de Guinée et Halco Mining (Alcoa, Rio-Tinto et Dadco).

La CBG valorise actuellement des plateaux dans la localité de Sangarédi (Sangaredi, Bidikoum, Silidara, N'Dangara, Boundouwadé) située à 138 kilomètres du port de Kamsar. La bauxite est transportée par camion des fronts d'exploitation vers les aires de stockage de Sangarédi et/ou N'Dangara, où elle est chargée dans des wagons et transportée par rail à Kamsar. A Kamsar, la bauxite brute est concassée, séchée et chargée dans des navires pour transport aux clients.

La CBG est certifiée aux standards internationaux les plus exigeants, notamment l'ASI, l'ISO 14001 et l'ISO 45001. Elle aligne ses pratiques sur les Normes de Performance de l'IFC et inscrit l'ensemble de ses activités dans une démarche continue de développement durable.

Le présent descriptif des travaux de prospection Géologique effectué par la CBG au Nord Cogon a pour but de donner un aperçu sur la séquence des activités menées sur le terrain. Ces zones bauxitiques sont indispensables pour la stratégie à moyen et long terme ainsi que la résolution de la problématique de réserves bauxitiques de qualité permettant ainsi à la CBG de respecter ses engagements vis-à-vis de ses clients.

Les travaux de prospection planifiés dans la partie Nord de la concession CBG pour la période 2026-2027 sont subdivisés comme suit :

Le resserrage à la maille 75 x 75m au Nord Lingourou des plateaux situés dans la Préfecture de Gaoual (Sous-préfecture de Wendou Borou) :

2027 : Les plateaux 19,24,25

Le resserrage à la maille 37.5 x 37.5m au Sud Lingourou des plateaux situés dans la Préfecture de Télemélé (Sous-préfecture de Missira) :

2027 : Plateau 66.

2. Objectif de la mission

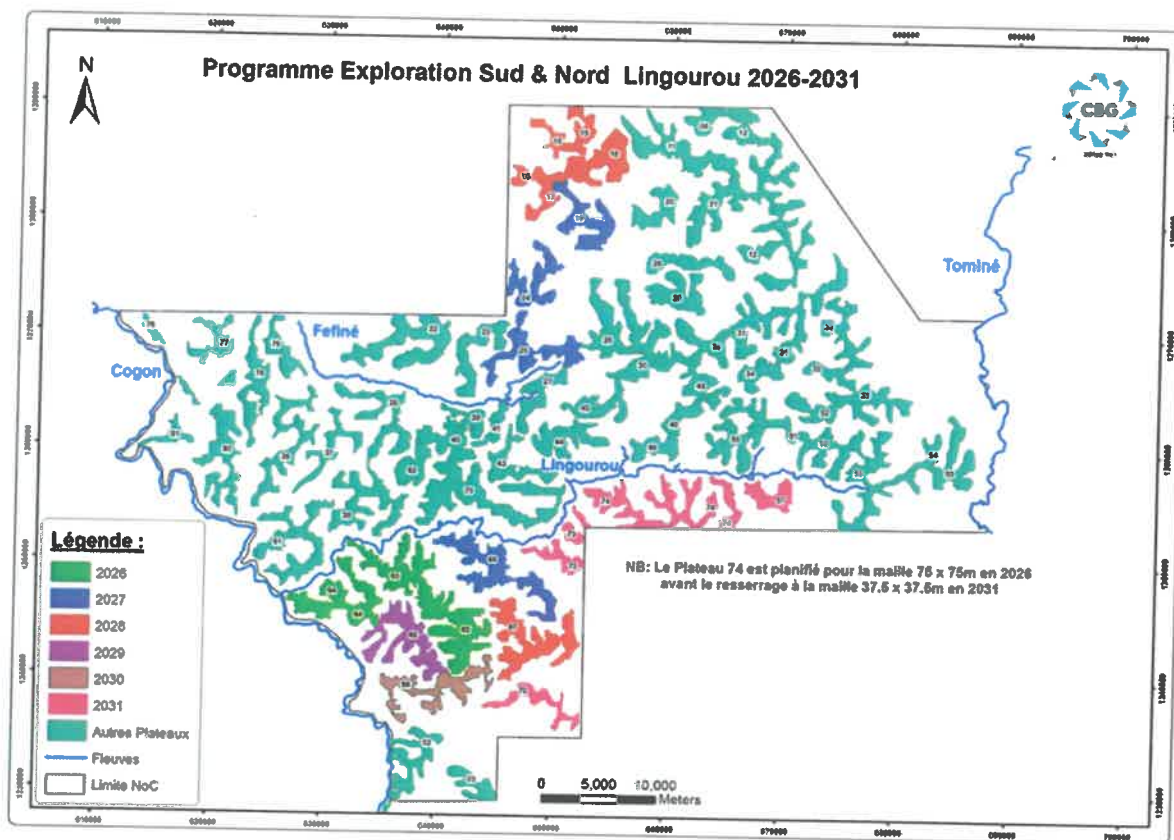
Le présent cahier de charges est établi pour le recrutement d'un consultant qui devra réaliser une notice environnementale et sociale (NIES) conformément à la



législation guinéenne (arrêté 1595 du MEDD) ainsi que les normes pertinentes applicables dans le domaine dont celles auxquelles la CBG a souscrit (ASI, IFC, ISO...).

3. Localisation

Les plateaux bauxitiques faisant objet d'étude se trouvent au Nord de la concession minière de la CBG



Les superficies des différents plateaux sont :

Plateau	Superficie du plateaux (ha)	Superficie de la zone minéralisée (ha)
Plateau 19	1297,7	900
Plateau 24	1128,9	524,5
Plateau 25	1445,2	817,1
Plateau 66	2003,8	1064,9

NB : Les superficies mentionnées englobent la totalité des plateaux. Toutefois, les travaux de forage ne concerneront que les parties minéralisées de ces plateaux.



4. Exigences de l'étude

Sans que cela ne soit exhaustif, la NIES prendra en compte les points ci-dessous :

- La législation guinéenne, les réglementations, normes et procédures nationales applicables en matière d'EIES ;
- Le guide général des EIES en Guinée ;
- Les exigences et politiques de la CBG ;
- Les exigences des normes de l'IFC ainsi que celles de ASI ;
- Les bonnes pratiques internationales dans le domaine ;
- Les exigences HSEC simplifiées pour les contractants

5. Tâches

A titre indicatif et non exhaustif, les tâches suivantes seront réalisées par le prestataire qui sera retenu. Le prestataire pourra réorganiser ces tâches à sa convenance, l'essentiel étant de mener l'étude conformément à toutes les exigences applicables.

1. Première étape :

- Réaliser une étude de cadrage ;
- Elaborer les termes de références de l'étude conformément aux exigences de l'arrêté 1595 de l'AGEE ainsi que de la lettre reçue au dépôt de l'avis de projet ;
- Assurer le dépôt et le suivi des documents suscités au secrétariat central du MEDD ;
- Assurer la défense de la documentation lors de la session du CTAE qui sera organisée ;
- Intégrer les amendements et commentaires suggérés et le dépôt final de la version validée auprès de l'AGEE avec lettre de validation.

2. Deuxième étape :

- **Collecter et analyser la documentation** disponible (textes réglementaires, études précédentes, données techniques du projet).
- **Décrire le projet** (localisation, caractéristiques techniques, activités prévues).
- **Établir l'état initial** de l'environnement du site et de sa zone d'influence (milieu physique, biologique, socio-économique). Cette activité doit être réalisée avec des équipements calibrés pour les mesures et un laboratoire accrédité pour les analyses environnementales
- **Identifier et évaluer les impacts potentiels** (positifs et négatifs, directs et indirects).



- Rédiger la notice d'impact environnemental et son plan de réinstallation conformément aux exigences légales.
- Proposer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) adapté, incluant les mesures d'atténuation, de suivi et de surveillance.

3. Troisième étape :

- Soumettre et défendre la notice d'impact environnemental et le plan de réinstallation au CTAE pour approbation
- Intégrer les commentaires et les observations du CTAE
- Fournir la version finale des documents à L'AGEE
- Obtenir le certificat d'autorisation environnementale

6. Durée de la réalisation du projet

La durée maximale de réalisation de l'ensemble des étapes de cette notice d'impact environnemental et social est de 8 mois à compter de la date de signature du contrat.

En vue d'un suivi rapproché et diligent des étapes incombant au MEDD (AGEE), le prestataire devra tenir au courant la CBG afin que celle-ci l'appuie dans le suivi des dossiers.

7. Obligations des parties

Les obligations se répartissent comme suit :

1. Obligations de la CBG

- Mettre à disposition du prestataire, l'ensemble de la documentation requise pour la réalisation du travail ;
- Payer les factures conformément aux modalités de paiement ;
- Faciliter les accès aux installations de la CBG ;
- Mettre à disposition du consultant, les interlocuteurs de CBG dédiés et disponibles.

2. Obligations du prestataire

- Réaliser la NIES, le PR et fournir des livrables de qualité ;
- Réaliser la NIES et le PR dans les conditions saines et sûres pour le personnel impliqué ;
- Obtenir l'autorisation environnementale pour la réalisation des travaux ;
- Fournir des avis d'experts sur l'ensemble des préoccupations et sur toutes les phases de l'étude ;
- Respecter les exigences HSECQ simplifiées pour les contractants.



8. Livrables

Les livrables ci-dessous sont attendus du prestataire :

- Le rapport de cadrage ;
- Les termes de références ;
- Les rapports de la NIES, le PR qui inclus le PGES ;
- L'ensemble des données collectées dans le cadre de l'étude ;
- Les annexes (PV de réunion, comptes rendus, un exemplaire de fiche d'entretien ou de collecte de données, personnes contactées, cartes...);
- Les données SIG et DAO collectées, ou obtenues par géo traitements ;
- Le certificat d'autorisation environnemental.

9. Présentation des offres techniques et financières

Les offres des candidats doivent être sous pli fermé avec mention Réponse à l'appel d'offres du projet « Réalisation d'une notice environnementale et sociale pour les travaux de prospection des plateaux bauxitiques 19,24,25,66 » et accompagné des documents suivants :

1. **L'OFFRE TECHNIQUE.** Elle comprend :
 - Le contenu technique (méthodologie d'exécution, approche d'intervention et de collecte des données sur le terrain etc.);
 - L'expérience du consultant dans les travaux similaires, supportée par des justificatifs (certificats de bonnes fin et photos des réalisations);
 - L'organigramme proposé pour la gestion du projet, les CV de l'encadrement et de toutes autres personnes clés ;
 - Le planning d'exécution des travaux ;
 - La liste des outils de gestion HSEC du cabinet ;
 - Le CV de son représentant HSEC ;
 - L'analyse des tâches critiques ou l'évaluation des risques inhérents au projet à titre indicatif, celle-ci devra faire objet de réajustement pendant la phase exécution.
2. **L'OFFRE FINANCIERE.** Elle comprend :
 - Le devis quantitatif et estimatif des travaux à exécuter ;
 - La justification de la capacité financière du soumissionnaire à exécuter les travaux.



10. Profil du consultant

Le consultant doit :

- Justifier d'une forte expérience dans la conduite de projets similaires ;
- Justifier d'une forte expérience dans le domaine des études d'impacts environnementaux et sociaux en Afrique de l'Ouest (préférence en Guinée)

11. Références

A titre indicatif, les références pertinentes ci-dessous devront être prises en compte par le consultant :

- L'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 06 mai 2023 ;
- Les normes de performance de l'IFC ;
- Les normes de ASI ;
- Les normes ISO applicables ;
- Toutes autres normes applicables.

